

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



0 7246002 2002 3605 3

Si cette proposition rencontre l'assentiment de la Haute Commission, le Ministre des Affaires extérieures d'Australia en fera part au Ministre des Affaires extérieures du Canada en Australie.

C. M. CROFT

FORU M. C.

II

Le Ministre des Affaires extérieures d'Australia en fera part au Ministre des Affaires extérieures du Canada en Australie.

MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CANBERRA, A.C.T.

CANBERRA, A.C.T.

Le 16 mars 1951

1951 (mars) 181

Le 16 mars 1951, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la présente Note en réponse à votre Note en date de ce jour, dont le contenu est résumé ci-dessous.

(Voir Note)

La présente Note a été envoyée à votre adresse le 16 mars 1951. Elle est destinée à vous faire connaître le contenu de la présente Note et à vous permettre de lui répondre. En conséquence, votre Note en date de ce jour et la présente réponse seront considérées comme constituant l'accord conclu entre nos deux Gouvernements.

Le 16 mars 1951

Monseigneur le Haut Commissaire,

Votre obéissant serviteur,

PERCY C. SPENDER

PERCY C. SPENDER